Le vin en milieu de mission et de colonisation au début de l'Acadie et de la Nouvelle-France d'après les écrits des Jésuites (1602-1760)

Jean-Marie Dubois, professeur émérite, Université de Sherbrooke, et Lise Tessier

Les Jésuites ont laissé de la correspondance et des écrits sur leurs activités et les événements aux XVII[e] et XVIII[e] siècles qui permettent de se faire une bonne idée de ce que représentaient le vin et aussi le raisin tant en milieu de mission qu'en milieu de colonisation. Ces informations se trouvent particulièrement dans les *Relations des Jésuites* avec la correspondance et les documents qui y sont joints (1602-1672), les *Relations inédites des Jésuites* (1672-1679), le *Journal des Jésuites* (1645-1668 et 1710-1755), les *Lettres édifiantes et curieuses* des Jésuites (1700-1776) ainsi que dans les écrits du père Pierre Potier (1743-1760). Nous y verrons ce qu'on rapporte sur les usages qu'on fait du raisin et du vin au début de la colonie, que ce soit par le clergé, les administrateurs et la bourgeoisie, les colons et les autochtones, quels sont les problèmes d'approvisionnement et quelles sont les conséquences néfastes de la consommation du vin chez les colons et les autochtones. Les vins consommés de façon courante doivent être surtout des vins français et c'est la raison

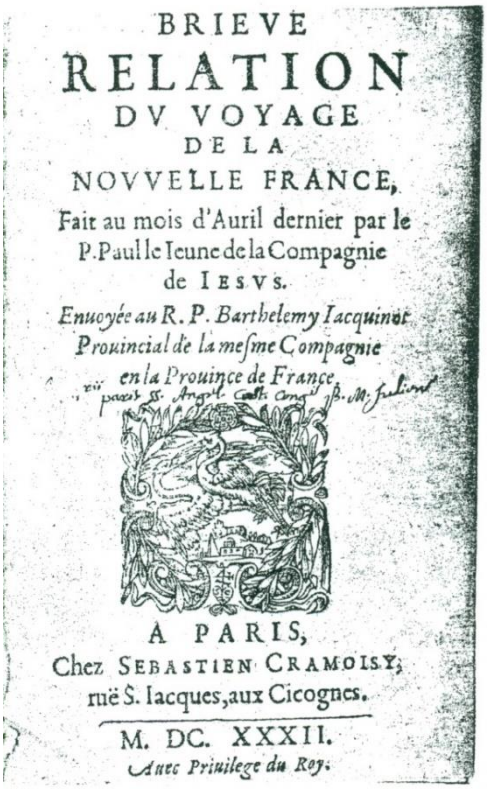

BRIEVE
RELATION
DV VOYAGE
DE LA
NOVVELLE FRANCE,
Fait au mois d'Auril dernier par le
P. Paul le Ieune de la Compagnie
de IESVS.
Enuoyée au R. P. Barthelemy Iacquinot
Prouincial de la mesme Compagnie
en la Prouince de France
A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY,
ruë S. Iacques, aux Cicognes.
M. DC. XXXII.
Auec Priuilege du Roy.

Figure 2 - Recueil de 1632 des Relations des Jésuites, marquant le début de leur publication soutenue jusqu'en 1673.

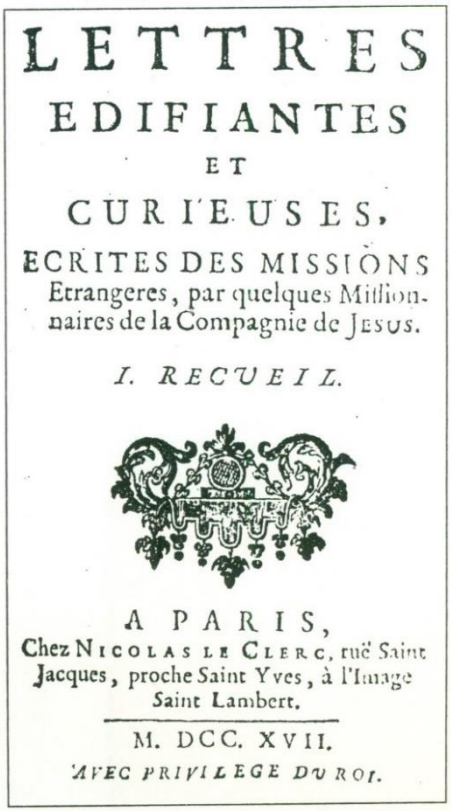

LETTRES
EDIFIANTES
ET
CURIEUSES,
ECRITES DES MISSIONS
Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.
I. RECUEIL.
A PARIS,
Chez NICOLAS LE CLERC, ruë Saint Jacques, proche Saint Yves, à l'Image Saint Lambert.
M. DCC. XVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

Figure 1 - Premier recueil des Lettres édifiantes et curieuses des Jésuites publié en 1717.

pour laquelle les Jésuites ne l'indiquent pas de façon claire dans leurs écrits. En revanche, ils consignent souvent des cadeaux qu'on fait de vins espagnols et même portugais lors d'événements spéciaux, ce qui montre que ces derniers vins sont plus appréciés, soit qu'ils voyagent mieux, soit qu'ils sont des vins de plus haute gamme.

L'intérêt de cette étude des *Relations de Jésuites* est de montrer, à travers la lorgnette de ces missionnaires, quels usages on fait du vin au début de la colonie. Il est évident que l'on ne peut suivre au jour le jour cette thématique dans les écrits des Jésuites car les missionnaires n'en parlent que lors d'événements marquants ou tout au moins particuliers. De plus, les Jésuites n'ont jamais eu de véritables vignobles en terre d'Amérique comme c'était le cas des Sulpiciens à Montréal ou des Ursulines à Québec. Cependant, nous croyons que, même empreint de couleur religieuse, leur témoignage permettra de se faire une bonne idée de ce que représentait le vin tant en milieu de mission qu'en milieu de colonisation.

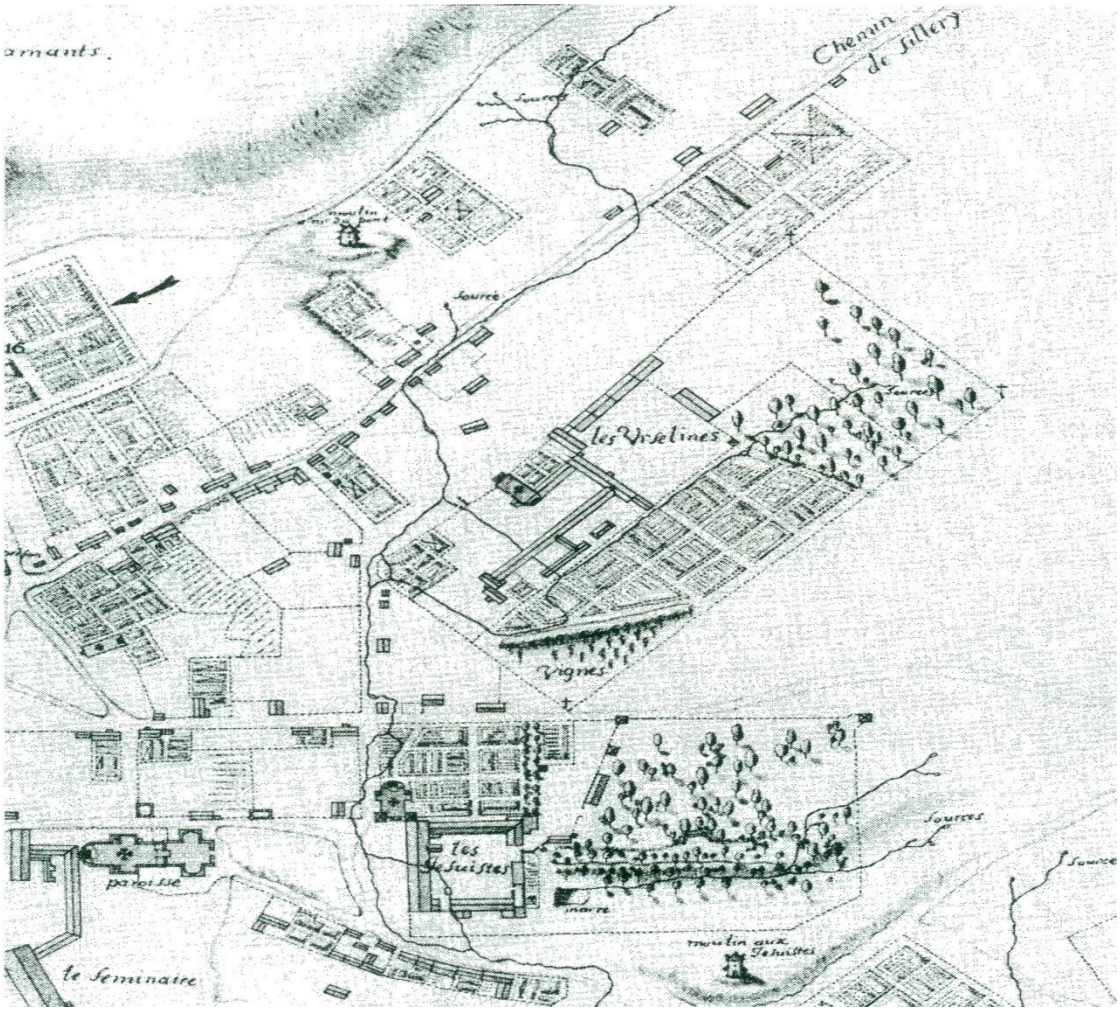


Figure 3 - Plan du sieur de Villeneuve, en 1685, localisant le vignoble du domaine des Ursulines sur le chemin de Sillery à Québec, domaine contigu à celui des Jésuites.

1. Les usages du raisin et du vin

Les missionnaires rapportent des usages différents du raisin et du vin d'abord chez eux, mais aussi chez les Français et les autochtones. Ces usages sont reliés à l'ordinaire des repas, mais ils sont aussi d'ordres sacramentel ou religieux, médicinal et bien sûr commercial (traite et troc).

1.1. Le raisin et le vin aux repas

Il est évident que tous les Européens ont cherché à conserver l'habitude de la consommation du vin aux repas et parfois celle du raisin de table. Cependant, surtout à cause des problèmes d'approvisionnement, les pratiques étaient différentes quand on était administrateur ou bourgeois, colon, religieux dans les villes, religieux dans les missions ou autochtone.

En 1744, le père Pierre Potier rapporte diverses expressions significatives sur certaines pratiques reliées au vin qu'on consomme en Nouvelle-France : « boire un coup sans brin d'eau » signifie boire du vin pur, le « bouillon de Bordeaux » désigne le vin de Bordeaux, la « ripée » représente des vins de différentes sortes « raccommodés » avec du levain et des ripes infusés comme le font les Capucins en France, le « vin commun » est le vin de Navarre et le « vin coupé » est un mélange de vin blanc et de vin rouge.

Chez les administrateurs ou les bourgeois

Même si Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières de 1654 à 1661, rapporte que l'élite et la bourgeoisie de la colonie boivent du vin, dans les relations des Jésuites, on en trouve peu de renseignements. Cependant, quand on voit les cadeaux en vins que le Gouverneur leur fait, il est évident qu'on boit du vin et surtout du vin d'Espagne. À titre de preuve, en 1749, le botaniste suédois Pehr Kalm rapporte à plusieurs reprises que les Français ne boivent que du vin aux repas, surtout du vin rouge, le plus souvent coupé d'eau. Il mentionne également qu'on consomme du raisin frais de vignes importées de France et provenant de divers jardins particuliers.

Chez les colons

En 1606, Marc Lescarbot rapporte que, dans la nouvelle colonie de Port-Royal en Acadie, il y a abondance de vin, mais c'est tout simplement parce qu'on en a apporté 45 tonneaux (env. 41 000 L) pour peu de personnes. Il semble que, dans la colonie établie tant en Acadie qu'en Nouvelle-France, les colons ne peuvent s'offrir le luxe du vin car leurs boissons ordinaires sont la bière et le « bouillon ». Ce dernier consiste en de la pâte crue et séchée fermentée dans une eau épicée et qui a un fort pourcentage d'alcool puisqu'en 1665 on défend d'en vendre aux autochtones. En 1749, Pehr Kalm confirme que les « gens du commun » sont pauvres et ne boivent que de l'eau.

S'ils n'ont pas les moyens d'en acheter et s'ils n'ont pas les moyens nécessaires, sur les navires, pour ramener de la vigne d'Europe, les colons n'auraient pas eu plus le temps et les moyens de planter de la vigne, puisque le défrichement de leur terre pour assurer un minimum de sécurité alimentaire de base prend toute leur énergie pendant au moins une dizaine d'années. En revanche, le père Jean de Brébeuf rapporte, en 1636, qu'on donne « parfois un coup de vin, comme boisson aux bonnes festes » aux colons qui commencent à défricher leur lot. De plus, certains employeurs donnent parfois des bouteilles de vin à leurs employés lors de certaines fêtes, comme le rapporte le père Lalemant à Québec en 1645 dans le cas du maître de forge. Le père Étienne Charlet rapporte, qu'en 1648, les Jésuites donnent quelques bouteilles de vin aux personnes qui ont participé à l'organisation de la messe de Pâques. La veille de Noël 1662, le père Lalemant rapporte qu'on donne du vin en plus de « leur bière » aux jeunes du Séminaire de Québec, ce qui laisse supposer que le vin n'est pas la boisson habituelle des jeunes.

Chez les religieux à Québec et Montréal

Même si les Jésuites ne le mentionnent pas de façon explicite, certains faits permettent de supposer qu'ils boivent du vin aux repas, au moins de temps en temps et tout au moins aux fêtes. Le père Lalemant rapporte, qu'au début de 1646, le seigneur de Beauport, Robert Giffard, donne aux Jésuites de Québec une bouteille d'hypocras dont la recette de ce vin épicé moyenâgeux est 4,5 L de vin rouge corsé, 580 mL de sucre, 310 mL de cassonade, 1 bâton de cannelle, 2 pincées de muscade, 6 grains de poivre, 24 clous de girofle, 2 noisettes de gingembre, 1 bouchon d'eau de fleur d'oranger, 20 amandes blanchies. Il rapporte aussi, qu'en début de la nouvelle année, les Ursulines donnent du vin d'Espagne aux Jésuites de Québec en 1646, que le gouverneur Charles Huault de Montmagny leur donne deux bouteilles et un baril de vin d'Espagne en 1647, les Hospitalières un petit quart de vin d'Espagne puis, une autre fois, six bouteilles de vin d'Espagne en 1648. Le père Paul Ragueneau rapporte que le gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay leur donne huit bouteilles de vin d'Espagne et les Hospitalières un baril de vin d'Espagne en janvier 1649. Le père Lalemant rapporte qu'il leur a aussi donné 6 flacons de vin en janvier 1650, dont 2 de vin d'Espagne. En 1651, le père Paul Ragueneau rapporte, qu'à Tadoussac, on les approvisionne depuis la Gaspésie, entre autres en vin. En 1684, le baron de Lahontan rapporte que les Jésuites de Québec boivent du vin à la glace tout comme le rapporte l'inspecteur des fortifications Franquet en 1752 chez les Sulpiciens de Montréal et chez le Gouverneur de Trois-Rivières. Il faut mentionner, qu'à l'époque, les bien nantis de même que certaines communautés religieuses ont des glacières comme garde-manger, dans lesquelles on entrepose des blocs de glace découpés sur les cours d'eau en hiver.

Si le père Pierre Joseph de la Chasse prend la peine de rapporter que le père Sébastien Rasle, qui a séjourné en Nouvelle-France de 1689 à son décès en 1724, s'interdit l'usage du vin par esprit de mortification même lorsqu'il se trouve au milieu des Français, on pourrait supposer que c'est exceptionnel et que de façon générale ces religieux en consomment. De plus, comme les Ursulines ont un vignoble dans leur domaine contigu à celui des Jésuites, on peut facilement supposer que ces derniers mangent du raisin.

Chez les religieux dans les missions

Il ne semble pas que les missionnaires jésuites boivent du vin aux repas dans leurs missions. En Acadie, en 1613, le père Pierre Biard rapporte que les Français donnent quelques flacons de vin aux Jésuites. Même s'il ne mentionne pas pour quel usage, vu la faible quantité, il est probable que c'est pour du vin de messe. En 1632 et 1634, le père Paul Le jeune mentionne que, dans la région de Québec, le seul vin qu'il a cet hiver-là est l'eau de neige fondue. En revanche, il est évident que les missionnaires apportent du vin en mission, probablement comme vin de messe, car le père Paul Le Jeune rapporte qu'il apporte un seul petit barillet de vin en 1634 pour son hivernement à Tadoussac. En 1697, le père François De Crépieul mentionne que la « boisson ordinaire » des missionnaires est l'eau du ruisseau ou à partir de neige fondue ou encore du bouillon assez gras, venant certainement de la chaudière dans lequel on faisait bouillir la viande. En 1639, le père Joseph-Marie Chaumonot mentionne, qu'au pays des Hurons, les missionnaires ne consomment pas de vin aux repas.

Le seul missionnaire à rapporter qu'il boit du vin aux repas est le père Gabriel Druillette qui mentionne, qu'en novembre 1647 dans la région de Matane, il dîne sans vin et que ça fait longtemps qu'il n'a plus assez de vin pour son souper. Dans la région de Détroit, le père Pierre Potier rapporte, qu'en 1750, un Récollet l'invite à un repas accompagné d'une « grande bouteille de vin », ce qui montre que c'était un événement exceptionnel. En revanche, lors de son décès, en 1781, l'inventaire des biens du père Potier comprend un quart (env. 95 L) de vin rouge appartenant à une autre personne ainsi qu'un tonneau (env. 912 L), 2 caves (24 flacons), 2 cassettes (24 bouteilles) de vin et 6 quarts (env. 570 L) vides. Est-ce que tout ce vin ne sert que comme vin de messe ? Il faut dire qu'en 1768, il se plaint à son évêque que sa paroisse est si pauvre qu'il fournit de sa poche le vin de messe.

Chez les Premières Nations

Comme les Premières Nations ne mangent pas naturellement de raisins, ils ne connaissent pas le vin. En 1633, le père Paul Le jeune rapporte que les autochtones en contact avec les premiers commerçants vers 1570 pensent que les Français boivent du sang. Marc Lescarbot rapporte même, qu'en Acadie en 1606, ils pensent que le raisin est poison. En effet, leur boisson est plutôt le bouillon de chaudière qu'ils consomment à la fin du repas comme le rapporte le père Paul Le Jeune en 1634 et en 1658. Ils boivent aussi évidemment de l'eau et, en 1633, le père Paul Le Jeune compare leur contentement à en boire à celui pour les Français de boire « un vin fort excellent ».

En 1663, le père Lalemant mentionne que les autochtones ont d'abord horreur du vin mais, lorsqu'ils en ont vécu les effets, ils le recherchent désormais. En 1729, le père Mathurin Le Petit rapporte que les Natchez de Louisiane vont jusqu'à réclamer 20 barriques (env. 4 560 L) de vin pour un échange de prisonniers. Alors qu'il arrive en Nouvelle-France en 1744, le père Pierre Potier conclut, des lectures qu'il a faites, que les autochtones ne boivent que pour s'ennivrer. De même, le père Paul Le Jeune rapporte en 1634 que les autochtones ne peuvent s'empêcher de vider les bouteilles qu'ils commencent. Le père Barthélemi Vimont est le seul

à mentionner qu'un autochtone a préparé une chaudronnée de maïs, de pruneaux et de raisins (probablement secs) à Tadoussac en 1644. Aussi, le seul à rapporter que des autochtones en mangent est le récollet Gabriel Sagard Théodat, en 1623-1624 chez les Hurons dans la région des Grands Lacs.

1.2. Le vin de messe et la « vigne du Seigneur »

Le vin de messe

Un des grands soucis des missionnaires est de conserver la quantité de vin nécessaire pour dire la messe de façon régulière. En effet, en 1639, le père Joseph-Marie Chaumonot mentionne, qu'au pays des Hurons, le vin est réservé pour la célébration de la messe. À titre, d'anecdote, au début de mars 1647, le père Lalemant mentionne qu'il vient de passer « un hyver sans hyver » à Sillery puisque le vin dans le calice ne gela au plus qu'une fois. En 1661, toujours chez les Hurons, le père Jérôme Lalemant rapporte qu'il n'a qu'une chopine de vin d'Espagne comme vin de messe pour tout l'hiver 1660-1661 tandis, qu'en mars 1663 sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, le père Henri Nouvel déplore qu'il ne lui reste qu'une bouteille de vin de messe avant l'approvisionnement par les canots de Québec, ce qui ne sera fait qu'en mai alors qu'il ne lui en restait.

La vigne du Seigneur

Si le vin a valeur de symbole (sang de Jésus) dans le cadre de la messe, la vigne a aussi valeur de symbole en ce qui a trait au travail des missionnaires. À l'invitation du Christ, le travail de la vigne faisait partie du mode de vie des communautés religieuses en Europe et il est rapidement devenu le symbole du travail et de la patience qu'il faut avoir pour établir la victoire du bien sur le mal. Les Jésuites font souvent allusion à cette « vigne du Seigneur », surtout dans les difficultés de leurs missions : Paul Le Jeune chez les Hurons en 1639 et 1640 et chez les Iroquois en 1657, Barthélemy Vimont à Québec et à Tadoussac en 1642 et 1644, Jérôme Lalemant chez les Hurons en 1646 et 1659, Paul Le Jeune à Tadoussac en 1652, François Gendron chez les Hurons en 1648, Jacques de Lamberville chez les Iroquois en 1696.

1.3. Le raisin et le vin comme médecine

Le raisin

Le raisin sec est de toute évidence une denrée de dépannage qui se transporte et se conserve bien. C'est aussi une denrée énergétique qui sert souvent à soulager ou à remonter les malades et même à « rendre la vie », comme le rapportent le père Jean de Brébeuf en 1636, le père François Joseph Le Mercier en 1637 et 1652, le père Charles Garnier en 1637, le père François Dupéron en 1639, le père Paul Le Jeune en 1640 et le père Jérôme Lalemant en 1648. Comme les réserves ne doivent pas être très grandes, on s'en sert avec parcimonie, 5 ou 6 grains à la fois et même seulement 2 ou 3 grains détrempés dans le l'eau.

Le vin

Le vin est moins souvent mentionné que le raisin sec comme élément médicinal, soit que les approvisionnements sont plus limités, soit qu'on limite volontairement son utilisation surtout en milieu autochtone. Voici quelques exemples de cette utilisation. Dès 1606, Marc Lescarbot mentionne que le vin est un bon préservatif contre toutes les maladies, dont le scorbut. Le père Pierre Biard rapporte, qu'explorant la côte du Maine au début de l'hiver 1611, Charles de Biencourt commença à rationner ses hommes et garde le peu de vin qu'il a « pour les cas de nécessité urgente ». En 1645, le père Jacques Buteux rapporte qu'on donne un peu de vin pour faire revenir de sa défaillance le père Isaac Jogues affaibli par le jeûne. En 1702, le père Jacques Gravier, mentionne qu'il aurait aimé avoir un peu de vin d'Espagne chez les Illinois pour pouvoir ramener à la vie le père Julien Bineteau qui mourait d'épuisement. En 1653, le père Francesco Gioseppe Bressani, missionnaire chez les Hurons de 1644 à 1650, estime que, si les autochtones attrapent facilement le rhume, c'est qu'ils ne boivent pas de vin. Il faut cependant dire que, dans toutes les relations, on mentionne plus souvent l'eau-de-vie que le vin pour cet usage.

2. Le commerce du vin

Avant 1629, les compagnies françaises n'utilisent pas le vin et les autres boissons alcooliques dans la traite des fourrures, cependant certains individus le font tel le sieur Imbert en Acadie en 1611. À partir de cette date, commence un certain trafic à l'instar des Anglais de Virginie et de Nouvelle-Angleterre, ce qui amène le gouverneur Samuel de Champlain à interdire cet usage en 1633. Mais, les habitants et les matelots font trop souvent fi de cet interdit, tel qu'on le rapporte souvent entre 1633 et 1652, surtout à Tadoussac et Québec. Même un arrêt royal, en 1657, ne parviendra pas à éradiquer cette pratique. Il faut dire, qu'en 1648, le monopole public du commerce est aboli, sauf pour les fourrures, et que les habitants ont alors une grande liberté d'action, entre autres avec le vin et l'alcool, malgré l'interdiction, que répète d'ailleurs le nouveau gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge cette même année. On défie même impunément le Gouverneur de la Nouvelle-France quand, par exemple, le gouverneur de Trois-Rivières, Claude Charles Le Roy dit Bacqueville de la Poterie, ouvre un cabaret à Trois-Rivières en 1657 pour troquer aux autochtones deux pots (3,8 L) de vin pour une peau de castor d'hiver et un pot pour une peau d'été.

En décembre 1659, l'évêque de Québec, François de Montmorency Laval, fait une réunion pour savoir si vendre du vin aux Amérindiens est un péché. Il est probable que le résultat est oui car, dès mai 1660, il publie que cette pratique est passible d'excommunication. En 1663, le père Lalemant rapporte que les Français ont la fâcheuse habitude de vendre du vin aux autochtones malgré l'arrêt royal de 1657. Ce dernier prend fin en 1668 et, alors, les Jésuites rapportent que, dans les années 1670, la vente d'alcool par les Français a ruiné les missions algonquines et que, des années 1670 aux années 1760, ce commerce se fait même dans les villages modèles comme celui de La Prairie (de la Madeleine), de Kahnawaké au sud de Montréal ou de Lorette près de Québec, à Sillery près de Québec, dans la région des Grands Lacs et en fait partout en Nouvelle-France. En 1716, le gouverneur Philippe de Rigaud

marquis de Vaudreuil instaure une prohibition de vente de vin et de boissons alcooliques aux autochtones, mais le mémoire du père Joseph François Lafitau, avec lequel il obtiendra sa reconduction, montre que ce n'est pas très efficace. En revanche, on sévit parfois car, en 1735, le père Luc François Nau rapporte que des Français se voient condamner aux galères, d'autres mis à mort et d'autres attachés au carcan pour avoir vendu des boissons alcooliques aux Iroquois près de Montréal. Pourtant, en 1764 en Louisiane, les Jésuites dénoncent toujours ce commerce par les Français, lequel, même prohibé par l'Église et par les ordonnances du Roi, est souvent fait par ceux qui sont chargés de faire observer ces défenses. En revanche, il semble que les Jésuites aient assez bien réussi à Lorette, puisqu'en 1749, Pehr Kalm est surpris de voir qu'il est rare d'y voir ivre un des autochtones qui y vivent.

S'ils ne le peuvent chez les Français, les Abénaquis s'approvisionnent en vin et en boissons alcooliques chez les Anglais de Nouvelle-Angleterre, comme le rapportent le père Paul Le Jeune dès 1632 et le gouverneur Charles Huault de Montmagny en 1647. En 1651, le père Gabriel Druillettes demande même au Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre de limiter la vente d'alcool aux Abénaquis, sans grand succès sans doute, puisqu'en 1652, le père Paul Le Jeune rapporte le même problème.

Les Iroquois, eux, savent s'approvisionner chez les Hollandais de la Nouvelle-Hollande (région d'Albany, état de New York), tel que le rapportent les pères Isaac Jogues et Jérôme Lalemant en 1646 et ce dernier aussi en 1662. Le père Lalemant rapporte également que le père Simon Le Moine a cependant dû se résoudre à demander aux Hollandais un flacon de vin de messe cette même année. À la demande des Jésuites et même des Iroquois, en 1668, le gouverneur hollandais promet de restreindre le commerce du vin et des autres boissons alcooliques avec les autochtones, mais sans grand succès si on se fie à ce que rapportent les missionnaires en 1669 ou en 1670. En 1673, on se demande même si cette action n'est pas intentionnelle pour ruiner les missions catholiques, question qu'on se pose aussi face aux Anglais de Nouvelle-Angleterre en 1711. Les pères rapportent toujours ce commerce avec les Hollandais en 1678 et en 1681.

De plus, les autochtones eux-mêmes se troquent du vin, le plus souvent entre Micmacs de Gaspé ou de Miscou (actuellement au Nouveau-Brunswick) et Montagnais de Tadoussac. Par exemple, on échange un baril de vin pour 24 ou 26 peaux de castor en 1686 à Chicoutimi.

3. Les problèmes d'approvisionnement

Comme tous les autres Français qui sont venus s'établir en terre d'Amérique ou qui y sont de passage, les Jésuites comptent sur les approvisionnements de vin venant de France. Comme ces approvisionnements ne sont pas toujours réguliers (guerres, naufrages, pirates) ou qu'ils ne se rendent pas toujours au cœur du continent, ils sont souvent contraints de se servir des ressources locales et même parfois de faire de la culture. En 1639, le père François Dupéron rapporte que le vin ne monte pas plus haut que Trois-Rivières, sauf le vin de messe, et encore n'en met-il que quelques gouttes dans le calice. En 1744, le père Pierre Potier rapporte qu'en temps de guerre le vin ne se rend pas jusqu'à Détroit. De plus, en 1744, le père Armand de La

Richardie, qui est en Nouvelle-France depuis 1725, mentionne qu'il n'y a point de vin de France qui ne soit devenu aigre après la traversée de l'Atlantique.

Aussi, plusieurs pensent à planter de la vigne. En 1612, Marc Lescarbot mentionne qu'on fait un essai de plantation de vigne importée dès 1606 en Acadie, mais il est probable qu'il fut rapidement abandonné puisqu'on n'en entend plus parler par la suite. En 1636, le père Paul Le Jeune remarque qu'il y a nombre de terroirs sablonneux en Nouvelle-France qui pourraient être propres à planter de la vigne, entre autres dans la région de Trois-Rivières. En 1750, le père Louis Vivier rapporte qu'il existe un bon terroir pour la vigne en Louisiane puisqu'il y a goûté du bon raisin indigène.

Les problèmes d'approvisionnement et le coût élevé du vin amènent les colons à fabriquer de la bière dès les années 1620, les Jésuites à construire leur propre brasserie à Sillery près de Québec en 1646-1647, l'intendant Jean Talon à construire une brasserie à Québec en 1667, les Frères Charron à faire de même pour leur hospice de Montréal en 1704 et même on remplace le vin par la bière pour les rations des soldats en 1754.

3.1. Le raisin et le vin importés

Le raisin

Le raisin importé est évidemment du raisin sec. On rapporte, qu'en 1640, un navire approvisionne l'Hôtel-Dieu de Québec avec trois demi-barils (env. 100 kg) de raisins et, plus tard, un autre avec un baril. En 1702, le père Jacques Gravier, mentionne qu'il a besoin de raisins secs chez les Illinois.

Il semble que les mieux pourvus des résidents de Montréal ont accès aux fruits séchés et confis (dont le raisin) importés de France et des Antilles, et c'est sûrement le cas de ceux de Québec et de Trois-Rivières. Mais, il est donc plus que probable que la majorité de la population n'y a pas accès à cause de leur coût.

Le vin

Comme les écrits des Jésuites sont avares d'information sur l'origine du vin, on peut supposer qu'on buvait surtout du vin français. En revanche, quelques historiens en arrivent à la conclusion qu'on buvait surtout du vin d'Espagne, parfois du Portugal, et que le vin français le plus courant était le vin de Bordeaux. Mais, Marc Lescarbot mentionne aussi du vin de Gascogne en 1606.

En 1637, le père Le Mercier rapporte que le vin arrive au pays des Hurons « d'ordinaire qu'avec beaucoup de déchet ». On rapporte, qu'en 1640, un navire approvisionne l'Hôtel-Dieu de Québec avec trois boucaux (ou tonneaux; env. 2 700 L). Dans les états des dépenses de la Communauté des habitants de la Nouvelle-France, on mentionne, qu'en 1652, le tonneau (env. 912 L) de vin de France coûte 420 livres.

Les Jésuites de Québec rapportent chaque année dans leur journal entre 1646 et 1650 qu'ils reçoivent souvent du vin d'Espagne en cadeau de la part des gouverneurs ou des communautés de religieuses. En 1661, le père Lalemant mentionne qu'il avait du vin d'Espagne comme vin de messe en Huronnie. En 1702, le père Jacques Gravier, mentionne qu'il aurait aimé avoir un peu de vin d'Espagne chez les Illinois et il énumère divers effets nécessaires pour la mission dont 25 pots de vin d'Espagne en 2 cuves (46 L) et, en 1708, il mentionne encore qu'il a besoin de 12 pots (22 L) de vin d'Espagne en Louisiane, mais qu'on lui a donné 10 pots (19 L) de vin de Madère pour célébrer 30 messes.

Dans les comptes de la mission de Détroit de 1740, on rapporte qu'on a vendu deux barils (22 ou 37 L) de vin à 35 livres le baril. Dans ceux des années 1747 à 1750, on rapporte différents achats de vin : 3 pots (5,6 L) de vin du Portugal pour 30 livres en 1747, un baril (11 ou 19 L) pour 50 livres et 6 pots (11 L) pour 24 francs en 1747, un baril de vin pour 50 livres en 1749 ainsi que 3 bouteilles de vin blanc contre 3 de vin rouge et, enfin, un flacon en 1750.

Dans les livres de comptes de la mission de la pointe de Montréal (actuellement Windsor, Ontario), le père Pierre Potier rapporte diverses transactions reliées au vin entre 1752 et 1755 : un père lui donne 4 pots de vin (7,5 L) en 1752, il doit 140 livres pour 2 barils de vin (11 ou 19 L) et il emprunte 2 grands flacons de vin contenant 4 pots (7,5 L) en 1753, le père Armand de La Richardie achète à crédit un baril de vin entre les convois de 1753 et de 1754, ce dernier achète une cave de 12 flacons de vin pour 12 francs ainsi qu'un baril de vin (11 ou 19 L) à 35 francs en 1755.

En 1744, le père Pierre Potier rapporte que, dans la région de Québec, on boit entre autres du vin de Bordeaux et du vin de Navarre. Il rapporte aussi qu'il a du champagne et du vin Haut-Brion (Bordeaux) à Détroit en 1748. Vers 1760-1762, le baril de vin (11 ou 19 L) se vend 100 francs à Détroit. En 1764, le père François Philibert Watrin rapporte que la barrique de vin (228 L) se vend 2 500 francs en plus de 500 ou 600 livres pour le fret.

En autorisant la construction d'une brasserie à Québec en 1667, on prévoit n'autoriser l'entrée annuelle en Nouvelle-France que de 800 barriques (182 400 L) de vin et 400 d'eau-de-vie, malheureusement le prix de la bière vendue étant trop élevé, la brasserie cessa de fonctionner en 1675. En 1676, le père Jean Enjalran mentionne que le vin représente la majeure partie de la cargaison du navire qui l'amène de France à Québec.

3.2. Le raisin indigène et la fabrication du vin sur place



Figure 4 - Spécimen de la vigne indigène Vitis riparia, herbier de l'Université de Sherbrooke (photo J.-M. Dubois no 93-09-23)

En 1606, Marc Lescarbot rapporte qu'il y a de la vigne indigène (*Vitis riparia*) avec de gros raisins en Acadie, ce que confirme Samuel de Champlain en 1613. Le père Pierre Biard va même jusqu'à dire, en 1616, que la vigne ne pousse pas sur « le meilleur terroir où nous les trouvions; c'estoit quasi sable et gravier, semblable à celuy de Bourdeaux ».

Le premier essai rapporté de fabrication de vin avec du raisin indigène aurait été celui du père récollet (et non jésuite) Joseph Le Caron chez les Hurons en 1615. En 1634, le père Paul Le Jeune rapporte qu'il y a beaucoup de vignes indigènes dans la région de Québec mais que les raisins ne valent pas ceux d'Europe. En 1636, le père Jean de Brébeuf rapporte que certains en ont fait du vin « par curiosité » et qu'il était « fort bon ». Il rapporte aussi qu'il serait possible de cultiver de la vigne européenne puisqu'elle serait protégée par la neige en hiver. Il faut dire que Jacques Cartier l'avait déjà mentionné dès 1534 dans toute la vallée du Saint-Laurent, presque jusqu'à Montréal. En 1656, le père Paul Le Jeune rapporte, qu'au pays des Iroquois, soit au centre de l'état de New York, il y a plus de raisin que dans le reste du Canada. Ceci est corroboré par le père Jacques Bruyas qui, en 1668, rapporte que le raisin y est assez bon que l'on a jadis fait du vin de messe et que, si la vigne était taillée, il serait aussi bon que celui de France.

Au pays des Hurons, en 1649, le père Charles Garnier rapporte qu'on peut faire 10 à 12 lieues pour rapporter assez de raisins pour faire le vin nécessaire à dire quelques messes et le frère Noël Chabanel aurait fait 20 à 30 milles pour la même raison. Même si le père Lalemant rapporte qu'il n'y a pas de vigne au sud-est de la baie Georgienne (est du lac Huron) de sorte que, s'il manque de vin de messe pendant l'hiver 1660-1661, il ne pourrait en faire, le père François Joseph Le Mercier rapporte, qu'en 1637, même si le raisin n'est pas aussi bon qu'il est beau, il en cueille suffisamment pour faire du vin afin de soulager ses petits barillets de vin importé. En septembre, il en fait un petit barillet qui s'est fort bien conservé tout l'hiver et que les trois prêtres qui s'en servent le trouvent « encore passable ». Le père Jean Dequen rapporte, qu'en 1655, au sud-est du lac Ontario, il y a de la vigne en abondance et qu'il fait du vin pour pouvoir dire la messe. Le père Claude Sablon rapporte en 1670, en 1671 et en 1673 qu'il y a du raisin « très doux » en quantité à la baie Verte au nord-ouest du lac Michigan, actuellement au Wisconsin. Lors de ses explorations en 1673, le père Jacques Marquette rapporte qu'il y a beaucoup de raisins au Wisconsin et que l'on pourrait en faire du vin si on voulait. Il est le premier à mentionner que les autochtones en cueillent, mais on peut se demander si ce n'est pas justement pour les missionnaires. En 1699, le père Julien Bineteau rapporte que, même en hiver en Illinois, on voit de la vigne attachée très haut dans les arbres, mais il souligne que le raisin « n'approche pas la bonté de celui de France ». En 1712, le père

Gabriel Marest fait aussi le même constat et mentionne qu'on a parfois été « contraints » d'en faire du vin de messe, mais il mentionne aussi que les autochtones, qui ne sont pas accoutumés à cueillir le raisin, coupent tout simplement les arbres pour ce faire. En 1744, le père Pierre Potier rapporte que, dans la région de Détroit, il y a une pointe et une rivière aux Raisins. Il a aussi dû y boire du vin fait avec du raisin local car il mentionne que le raisin grêlé fait du vin âcre.

Les pères Jacques Marquette et Claude Sablon rapportent en 1673 et 1674 qu'il y en a aussi beaucoup de raisins en Louisiane, le long du Mississipi. En 1727, le père Paul du Poisson rapporte qu'on y cueille facilement beaucoup de raisins qu'on trouve « rafraîchissants ». Il mentionne deux espèces : l'une avec des grains très petits donnant un jus fort épais et une autre avec des grappes de seulement trois grains gros comme des prunes, probablement des prunes justement et non des raisins !

En 1694, le père Jean Chauchetière rapporte, qu'à Montréal, les Sulpiciens possèdent un vignoble planté de vigne importée de France. Il aurait en fait été établi avant 1680 car, en 1681, on avait substitué les vignes indigènes par des vignes européennes. Le père Chauchetière mentionne que le raisin y serait « fort bon » et les Sulpiciens devraient faire du vin car ils espèrent dans peu de temps pouvoir se passer des vins de France. Il rapporte aussi que plusieurs ont de la vigne dans leurs jardins, mais on ne sait si c'est de la vigne importée. En fait, les Sulpiciens établiront un autre vignoble de trois arpents (1 ha) avec lequel ils produiront tout le vin de messe qu'ils ont besoin.

Mais ce qui n'est pas rapporté dans les écrits des Jésuites, c'est qu'ils plantent de la vigne, apportée de la région de Québec, à Métabetchouan, au lac Saint-Jean vers 1679. En effet, ils y installent au moins pendant une quinzaine d'années une ferme et y utilisent l'horticulture pour tenter de sédentariser les Montagnais. Enfin, plusieurs croient que nombre de variétés de raisin de l'Ontario proviendraient de la mission des Jésuites de Sainte-Marie à l'est du lac Huron. Il semblerait cependant que la coutume de faire du vin avec le raisin indigène était largement répandue, puisqu'en 1707, un règlement prévoit une amende pour ceux qui cueillent du raisin sur le terrain d'autrui.

4. Les conséquences néfastes de la consommation du vin

Jusqu'à la fin de la Nouvelle-France, les Jésuites ont toujours dénoncé les problèmes d'ivrognerie tant chez les Français que chez les autochtones. Le premier évêque de Québec, monseigneur François de Montmorency Laval, passe aussi sa vie, du début de ses fonctions en 1659 à son décès en 1708, à combattre ce fléau. De même, dans la région de Détroit, les Jésuites se querellent avec Antoine Laumet de la Mothe Cadillac pendant tous ses mandats de commandant de Michilimakinac (1693-1697) et de gouverneur de Détroit (1701-1710), entre autres parce qu'il ne décourage pas la vente d'alcool aux autochtones.

Ivrognerie chez les Français

Les Jésuites ne rapportent pas souvent de cas d'ivrognerie chez les Français par rapport aux autochtones et peu avec du vin contrairement à l'eau de vie. Il est certain que les mesures disciplinaires prises dès les années 1630 y sont pour quelque chose. En effet, en 1636, le père Paul Le Jeune rapporte que le gouverneur Samuel de Champlain met au carcan un ivrogne devant l'église de Québec et en met un autre à l'amende. En 1646, le père Lalemant rapporte que le gouverneur Charles Huault de Montmagny met au chevalet deux Français qui se sont enivrés.

En revanche, en 1646, le père Lalemant rapporte que les Algonquins de Sillery se plaignent que les Français qui s'enivrent ne soient pas punis comme eux. Serait-ce que les mesures disciplinaires ne sont pas toujours appliquées avec rigueur ? C'est possible, car le père Luc François Nau en 1735 et le père louis Vivier en 1750 dénoncent le mauvais exemple que donnent toujours les Français, surtout les soldats, aux autochtones.

Ivrognerie chez les autochtones

Nombre de missionnaires rapportent les effets dévastateurs de l'ivrognerie chez les autochtones : leur famille meure de faim, ils se donnent des coups de couteaux, se déchirent mutuellement, se déchirent les oreilles, s'arrachent le nez, se mutilent le visage, se font voler leurs fourrures, vont même jusqu'à tuer et certains Français abusent des filles et des femmes autochtones enivrées. Déjà en 1611-1613, le père Pierre Biard rapporte des cas d'ivrognerie en Acadie avec du vin et aussi de l'eau de vie et on rapporte que les femmes s'enivrent autant que les hommes.

En 1634 et en 1637, le père Paul Le Jeune se demande même si l'usage immodéré du vin et de l'alcool n'est pas la cause de la vie misérable que mènent les autochtones errants et même si ce ne serait pas la raison pour laquelle ils se peuplent peu. En contrepartie, en 1658, il se demande si l'excellente vue qu'ont naturellement les autochtones, comparée à celle des Français, ne viendrait pas du fait que leurs yeux ne sont pas desséchés entre autres par l'usage du vin. Cependant, les autochtones font constamment remarquer, de 1632 à 1636 que, si on ne les approvisionnait pas en vin ou en autres boissons alcooliques, ils ne s'enivreraient pas. En 1637, 1645 et 1648, les pères rapportent que ce sont les autochtones eux-mêmes qui suggèrent même qu'on défende fermement qu'on apporte des boissons alcooliques chez eux. Ils se soumettent volontiers à des pénitences publiques que leur imposent les pères après leurs excès.

Principales références

Boucher, P. (1664) *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Société historique de Boucherville, Boucherville (Québec), reproduction en 1964, 415p.

Campeau, Lucien (1967) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. I : La première mission d'Acadie (1602-1616). APUD et Les Presses de l'Université Laval, Rome et Québec, 719p.

Campeau, Lucien (1979) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. II : Établissement à Québec (1616-1634). APUD et Les Presses de l'Université Laval, Rome et Québec, 889p.

Campeau, Lucien (1987) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. III : Fondation de la mission huronne (1635-1637). APUD et Les Presses de l'Université Laval, Rome et Québec, 894 p.

Campeau, Lucien (1989) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. IV : Les grandes épreuves (1638-1640). Institutum Historicum Societatis Iesu et Les Éditions Bellarmin, Rome et Montréal, 808 p.

Campeau, Lucien (1990) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. V : La bonne nouvelle reçue (1641-1643). Institutum Historicum Societatis Iesu et Les Éditions Bellarmin, Rome et Saint-Laurent (Québec), 862 p.

Campeau, Lucien (1992) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. VI : Recherche de la paix (1644-1646). Institutum Historicum Societatis Iesu et Les Éditions Bellarmin, Rome et Saint-Laurent (Québec), 805 p.

Campeau, Lucien (1994) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. VII : Le témoignage du sang (1647-1650). Institutum Historicum Societatis Iesu et Les Éditions Bellarmin, Rome et Saint-Laurent (Québec), 887 p.

Campeau, Lucien (1996) *Monumenta Novae Franciae* ; vol. VIII : Au bord de la ruine (1651-1656). Institutum Historicum Societatis Iesu et Les Éditions Bellarmin, Rome et Saint-Laurent (Québec), 1045 p.

Compagnie de Jésus (1717) *Lettres edifiantes et curieuses, écrites des missions Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus*. Nicolas Le Clerc, Paris, recueil I, 136 p.

Compagnie de Jésus (1974) *Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes relations (1615-1672)*. Éditions Élysée, Montréal, 2 tomes, 356 et 404 p.

Dubois, Jean-Marie (2001) L'introduction de la vigne cultivée au Québec : approche à la période de la Nouvelle-France (1608-1760). *Estudos & Documentos* (Portugal), nº 12, p. 175-190.

Dubois, Jean-Marie et Deshaies, Laurent (2002) L'introduction de la vigne cultivée au Québec : une très jeune région vitivinicole malgré 400 ans d'histoire. Vol. II, p. 911-924, *in* J. Maldonado Rosso (réd.) *Actas del I Simposio de la Asociacion Internacional de Historia y Civilizacion de la Vid el Vino y Ayuntamiento de El Puerto de Santa Maria*, 18-20 mars 1999, 2 vol., 1128 p.

Dubois, Jean-Marie et Tessier, Lise (2004) Le vin en milieu de mission et de colonisation au début de l'Acadie et de la Nouvelle-France d'après les écrits des Jésuites (1602-1760). P. 451-475, *in* A. Vieira (réd.) *Actas do III Simposio da Associaçâo Internacional de Historia e Civilizaçâo da Vinha e do Vinho*. Funchal, Madeira, 5-8 octobre 2003, Centro de Estudos de Historia do Atlântico, Secretaria Regional do Turismo e Cultura, Funchal (Madeira), Colecçao CEHA Memorias nº 46, 906 p.

Kalm, Pehr (1977) *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Traduction annotée du journal de route de P. Kalm par Jacques Rousseau et Guy Béthune, Éditions CLF, Montréal, 674 p.

Lafrance, M. (1992) De la qualité des vins en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, nº 28, p. 14-17.

Laverdière, C.H.C. et Casgrain, H.-R. (1973) *Le journal des Jésuites*. 3e édition conforme à celle de 1871, Éditions François-Xavier, Montréal, 403 p.

Lescarbot, M. (1612) *Histoire de la Nouvelle-France*. Jean Millot, Paris, 3 vol., 851 p.

Thwaites, R.G. (1896-1901) *The Jesuit Relations and Allied Documents : Travels and explorations of the Jesuit Missionnaries in New France 1610-1791*. The Burrows Brothers Company, Cleveland, 73 volumes, pagination diverse.

Toupin, R. (1996) *Les écrits de Pierre Potier*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1329 p.